



Condamnation article 700

Par **severine13**, le **03/05/2016 à 18:33**

Bonjour

suite a un accident de scooter(refus de priorite a droite de l adversaire), mon fils a pris un avocat car blessé(troma cranien entorse cervicale et brulures) , je recois le compte rendu du jugement qui stipule que les torts lui ont ete incombés car il etait sur la voie du bus (a l intersection pour stationner sur l emplacement 2 roues sur trottoir en epis)..d apres l avocat au debut du proces les torts etaient pour le vehicule car il a coupé la route au scooter de mon fils, au final il se retrouve a etre condamné a l article 700 soit 500e a payer a l assurance du vehicule..mon fils a 20 ans et aucun revenu 00e, il ne peut rien regler tant qu il n a pas trouver de travail, ce n est pas de la mauvaise fois mais juste une question d argent...comment faire face a l huissier qui l a contacté ? Merci de vos reponses